

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 2 mai 1980

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

### AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

#### L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'AIDE À TERRE-NEUVE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DU MEER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente.

Étant donné que, pour la première fois depuis la création du MEER, Terre-Neuve n'a pas conclu cette année d'entente sur la foresterie avec Ottawa, étant donné que les liquidités découlant de ces ententes du MEER avec Terre-Neuve vont tomber d'environ 60 millions de dollars par an à moins de 40 millions de dollars cette année; étant donné, par ailleurs, que l'entente n° 2 sur la foresterie, qu'une autre entente sur l'arpentage et la cartographie ainsi que l'amendement de l'entente Nordco et un nouvel accord Nordco sont prêtes à être exécutées au même titre que l'entente concernant les côtes du Labrador; je propose, avec l'appui du député de Hamilton-Ouest (M. Alexander):

Que le ministre de l'Expansion économique régionale donne suite aux affaires urgentes en souffrance dans son ministère, y compris les lettres et les télex du premier ministre de Terre-Neuve, et que le ministre signe sans plus tarder l'entente n° 2 sur la foresterie, l'entente sur l'arpentage et la cartographie, l'amendement à la Nordco et la nouvelle entente Nordco ainsi que l'entente sur les côtes du Labrador, pour qu'on puisse immédiatement commencer les travaux à Terre-Neuve et au Labrador prévus en vertu de ces accords, et qu'on puisse construire sans plus tarder les installations nécessaires et créer de nouveaux emplois.

**Mme le Président:** Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### L'ÉDITION

LES SUBVENTIONS À LA PROMOTION ET À LA COMMERCIALISATION DE LIVRES CANADIENS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre):** Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et importante.

Comme les maisons d'édition qui obtiennent des subventions dans le cadre du programme de publication de livres canadiens ne sont pas tenues de révéler l'utilisation qu'elles en font, et comme le secrétariat d'État a déjà émis un chèque de près de \$300,000 à l'ordre de Macmillan du Canada en vertu de ce

programme, je propose, appuyé par le député de Hillsborough (M. McMillan):

Que la Chambre ordonne au ministre de prendre des mesures immédiates pour s'assurer que ces fonds serviront à la promotion et à la commercialisation intensives de livres canadiens maintenant que cette maison d'édition a été vendue à la Gage Educational Publishing.

**Mme le Président:** Une telle motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LE TRANSPORT AÉRIEN

L'EASTERN PROVINCIAL AIRWAYS—LES SERVICES DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Les Benjamin (Regina-Est):** Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et de pressante nécessité.

Étant donné que le président d'Eastern Provincial Airways a laissé entendre que sa société serait peut-être forcée d'abandonner certaines liaisons locales à la suite de la décision par la Commission canadienne des transports d'étendre à Halifax les services de CP Air; que l'ancien premier ministre temporaire et son parti ont appuyé par une majorité écrasante la demande de CP Air pour étendre ses services à Halifax; et que les localités de l'Atlantique comptent sur les services de transporteur régional d'EPA, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que le ministre des Transports garantisse aux habitants de la région de l'Atlantique le maintien des services de transporteur régional d'EPA à toutes les localités qui en bénéficient présentement, et que l'on accorde la liaison Halifax-Toronto à EPA plutôt qu'à CP Air.

**Mme le Président:** Une telle motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LES TRANSPORTS

ON DEMANDE DE NE PAS ENTRAVER LE TRANSPORT DE GRAIN PAR CAMIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**L'hon. Jake Epp (Provencher):** Madame le Président, le transport du grain du Manitoba à Thunder Bay par camion s'est révélé un moyen efficace de remplacer la manutention et le transport du grain par chemin de fer. Par ailleurs, cette initiative a permis d'augmenter la capacité de transport dans notre région. Aussi, je propose, appuyé par le député de Portage-Marquette (M. Mayer):